

ARRÊTÉ
**portant désignation de la déléguée à la protection des données
(DPD) de l'Université de Lyon**

- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » ;
- Vu le règlement Intérieur de l'Université de Lyon adopté par son Conseil d'Administration le 13 décembre 2016 ;
- Vu la délibération n°18/CA/2014 du 10 juillet 2015 relative à l'élection du Président de l'Université de Lyon

Article 1^{er} : Madame Sylvie Collet, chargée des affaires juridiques et des marchés publics, est désignée en tant que déléguée à la protection des données (DPD) de l'Université de Lyon.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au Rectorat de l'académie de Lyon.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Lyon, le 28 juin 2018

Khaled Bouabdallah

Le Président de l'Université de Lyon

